

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 2/10/21

Le saviez-vous ? Strasbourg est devenue une ville française le 3 octobre 1681.

En septembre 1681, Strasbourg, ville libre et impériale, est assiégée par les armées de Louis XIV.

Le 30 septembre la ville capitule, elle est placée sous la protection des rois de France:

- Strasbourg garde ses droits, libertés et coutumes, peut lever des impôts et conserve sa municipalité.
- Les institutions religieuses et sociales, ainsi que l'université protestante sont maintenues.
- La cathédrale est rendue au culte catholique.
- L'arsenal est livré au roi et la ville est occupée par une garnison française.

Cette annexion s'inscrit dans la politique de réunion des territoires de Louis XIV suite à ses succès lors de la guerre de Hollande.

Le 3 octobre, faisant route vers Strasbourg, le roi ratifie, à Vitry-le-François, la capitulation faisant de Strasbourg une ville française.

Louis XIV entrera dans la ville le 24 octobre avec la reine Marie-Thérèse.

Contact presse

Tél : 03 88 21 68 77
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex
 @PrefetGrandEstBasRhin
 @Prefet67